

Avis voté en plénière du 8 avril 2014

Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

Déclaration du groupe de l'artisanat

La richesse de sa production artistique et culturelle contribue au rayonnement de la France, à son attractivité touristique et à son économie.

Les politiques publiques ont largement favorisé la vitalité et la diversité de la création française, par des instruments de financement et de mutualisation. Ces outils ont fait la preuve de leur réussite, notamment pour le cinéma français qui a su résister à la concurrence américaine et continue à se distinguer par toutes les récompenses qu'il reçoit.

Toutefois, aujourd'hui, le monde artistique dans son ensemble - musique, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, édition - est confronté à l'avènement du numérique. C'est à la fois une opportunité pour la diffusion culturelle et l'accès à la culture, mais aussi une menace potentielle pour des créateurs, producteurs et artistes eux-mêmes.

Cette mutation vient également perturber le fonctionnement de nos politiques d'appui à la création qui doivent intégrer cette évolution. L'originalité de notre système de financement se trouve désormais affaiblie par la montée en puissance des services de diffusion en ligne.

Pour y répondre, l'avis préconise de créer ou d'élargir diverses taxes visant les fournisseurs de services de vidéo à la demande, les fabricants ou distributeurs d'appareils connectés, les opérateurs de télécoms etc.

Si ces propositions doivent permettre de poursuivre notre politique de soutien à la création, en l'adaptant aux évolutions technologiques, le groupe de l'artisanat observe aussi que c'est bien le consommateur qui sera, au final, mis à contribution. Il approuve, en revanche, les mesures visant à défendre le « patriotisme culturel », dans l'attente d'une harmonisation fiscale et sociale au niveau européen.

Cependant, le groupe de l'artisanat regrette que l'avis n'aborde pas suffisamment les évolutions numériques sous l'angle des opportunités qu'elles recèlent pour la promotion des œuvres et des nouveaux auteurs, notamment dans le domaine musical.

De même, aucune piste n'est identifiée pour organiser une réponse française, en termes de diffusion culturelle, face aux grandes plates-formes numériques localisées à l'étranger et à l'arrivée prochaine du « géant » américain de la vidéo en ligne par abonnement.

La proposition de développer des « plates-formes publiques » ne nous semble pas en mesure de répondre à ces enjeux.

Favoriser l'accès de tous aux œuvres et pratiques culturelles figure parmi les objectifs de nos politiques publiques. À ce titre, l'avis nous rappelle que le maillage territorial est loin d'être homogène. En dehors des grandes villes, ce sont généralement les associations locales qui permettent une offre culturelle diversifiée et abordable.

De nombreux territoires savent aussi faire preuve de dynamisme, à travers l'organisation de festivals ou autres événements dont il faut souligner les retombées positives pour l'économie locale. Dans ce cadre, bien souvent, les spectacles professionnels s'articulent avec des spectacles amateurs. Or, en proposant d'encadrer ces derniers, l'avis ne prend-il pas le risque de porter atteinte à la démocratisation culturelle à laquelle les pratiques amateurs contribuent fortement ?

Concernant l'emploi dans le secteur artistique et culturel, doit être poursuivie la lutte contre les abus de CDD d'usage et les pratiques visant à contourner les conventions collectives et les règles de couverture sociale.

S'agissant des artistes et auteurs, l'exploitation numérique de leur œuvre doit être plus transparente. En revanche, le groupe de l'artisanat tient à exprimer sa réserve sur la proposition de créer une caisse nationale de sécurité sociale qui leur soit dédiée, à défaut d'éléments permettant d'en évaluer toutes les conséquences.

Compte-tenu de ses réserves, le groupe de l'artisanat s'est abstenu sur cet avis.